

PROCÈS-VERBAL SUCCINCT

de la 100^e Assemblée des délégués de la Société coopérative de la Caisse d'assurance de sport de la Fédération suisse de gymnastique du 31 octobre 2020 à Aarau/AG

Contexte

Après l'annulation, pour cause de coronavirus, de l'Assemblée des délégués FSG et de l'Assemblée des délégués de la Société coopérative CAS du 31 octobre 2020 à Zweisimmen, le conseil de la Société coopérative a décidé d'organiser les votations/élections sous forme électronique.

Les délégués des associations cantonales de gymnastique ont exprimé leurs voix de manière électronique sur les dossiers suivants entre 8h et 12h via la plateforme de vote « Findmind ». Les votations se sont déroulées de manière anonyme. La commission de contrôle de gestion a dirigé le bureau de vote et électoral.

Ayant droit de vote : Au total 53 voix d'associations avec 178 délégués ayant droit de vote.

Une « assemblée résiduelle » en présentiel a eu lieu le 31 octobre 2020 de midi à 14h au secrétariat FSG à Aarau avec des participants suivants : 7 membres du conseil de la Société coopérative, présidente de la commission d'administration de la CAS, rédactrice du procès-verbal de la CAS, directeur de la FSG, rédactrice du procès-verbal de la FSG, 4 membres de la commission de contrôle de gestion de la FSG.

1. Élection de l'organe de révision

PricewaterhouseCoopers SA est confirmé par un vote contre comme organe de révision.

2. Élection du conseil de la Société coopérative

Les anciens membres du CC Eliane Giovanola, Felix Mangold, Hanspeter Jud, Roland Schenk, Fabio Corti et Martin Hebeisen et Philipp Moor (nouveaux, ils remplacent Erwin Grossenbacher et Regina Beeler) sont également élus avec une abstention comme membres du conseil de la Société coopérative.

Conformément aux statuts de la CAS, le nouveau président central de la FSG, Fabio Corti, est également d'office président du conseil de la Société coopérative.

3. Le rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel, les comptes annuels au 31 décembre 2019, le budget 2021 et le rapport de l'organe de révision a été envoyé à temps.

4. Prise de décision

4.1 Approbation du rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2019

Le rapport de gestion y compris le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes annuels 2019 est approuvé à l'unanimité. De plus, il est pris connaissance du rapport de l'organe de révision.

4.2 Utilisation du résultat annuel comptes 2019

Sur proposition de la commission d'administration et du conseil de la Société coopérative, il est décidé à l'unanimité d'utiliser le bénéfice du bilan 2019 de CHF 108'580.44 comme suit :

CHF	100'000.00	Attribution à la Fédération suisse de gymnastique
CHF	8'580.44	Report au compte 2020

4.3 Reclassement dans les capitaux propres

Sur proposition de la commission d'administration et du conseil de la Société coopérative, il est décidé à l'unanimité de retraiter CHF 2'700'000.00 des réserves facultatives et de les répartir comme suit :

CHF 1'800'000.00 à la réserve statutaire pour couvrir la fortune de la Société coopérative

CHF 900'000.00 à la réserve légale

4.4 Approbation du budget 2021

Le budget 2021 avec une perte de 40'600 francs est approuvé sans voix contraire.

5. Révision des statuts et du règlement

Toutes les modifications aux statuts et au règlement sont approuvées sans voix contraire et entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE CAISSE D'ASSURANCE DE SPORT DE LA FSG

Président du conseil de la Société coopérative : Erwin Grossenbacher

Présidente de la commission d'administration : Brigitte Häni

Rédactrice du procès-verbal : Eveline Zumsteg